

Présents : M Delcourt, Maire
Mmes Fievet, Guillaud, MM Beghin, Doucy : Adjointes
Mmes Gyselinckx, Maillot, Thomas, Tiberghien,
MM. Bernard, Delcroix, Hennon, Meurillon, Pade, conseillers.
Excusée : Mme Van Butsele procuration à M Delcroix.
Secrétaire de séance : M Régis Doucy.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 28 mars 2014.

Le compte-rendu de la séance du 28 mars 2014 est approuvé à l'unanimité

2. Constitution des commissions.

M le Maire propose la création de 8 grandes commissions qui reprennent les 33 sous-commissions pour assurer la bonne marche de la commune avec une répartition équilibrée entre les adjoints et conseillers délégués afin d'éviter une trop grosse charge de travail à chacun. Il propose de prendre en compte la pré-répartition faite ensemble, lors des précédentes réunions de travail Cette proposition est fournie en séance (jointe en annexe).

Après quelques temps de fonctionnement, un regroupement pourra être envisagé pour équilibrer le travail de chacun.

Avis favorable du conseil à l'unanimité pour l'organisation présentée.

3. Fixation des indemnités des élus.

L'indemnité est égale à un % de l'indice 1015 . Ce pourcentage national est fixé selon le nombre d'habitants de la commune. Le montant maximum des indemnités est égal à la somme du montant maxi du Maire + le total des montants maxi des 4 adjoints.

Pour les communes de plus de 1 000 habitants et moins de 3 500 habitants :

- Le pourcentage pour le Maire : 43 % de la valeur de l'indice 1015.
 - Le pourcentage pour chaque adjoint : 16,5 % de la valeur de l'indice 1015,
- Soit un pourcentage maximum de 109 %.

Il est prévu une indemnité pour tous les conseillers délégués. M le Maire propose, comme lors du précédent mandat, qu'elle soit égale à celle des adjoints.

Il propose la répartition ci jointe, en pourcentage de l'indice 1015 : 36.90 % pour M. le Maire et 10.30 % pour chaque adjoint et chaque conseiller délégué (au total 7 membres du Conseil), soit un pourcentage total de 109 %.

Avis favorable du conseil à l'unanimité.

4. Fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Le conseil d'administration du CCAS est présidé par le Maire (code de l'action sociale et des familles, article L123-6). Outre son président, le conseil d'administration comprend, en nombre égal :

- au maximum 8 membres élus au sein du Conseil Municipal
- au maximum 8 membres nommés par le maire.

Parmi les membres nommés par le Maire, il faut :

- Un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion
- Un représentant des associations familiales
- Un représentant des associations de retraités
- Un représentant des associations des personnes handicapées.

Nota : une même personne peut représenter plusieurs associations.

Un courrier sera envoyé aux associations précitées pour nous communiquer, chacune, une liste d'au moins trois noms.

M Delcourt propose de créer une commission de 10 membres et un Président.

Avis favorable du conseil à l'unanimité

5. Election de la moitié des membres du Conseil d'Administration.

Il est procédé à un vote aux suffrages à bulletin secret. Une liste de 5 élus se présente au Conseil. C'est à l'unanimité que Mmes Fievet, Van Butsele et MM Delcroix, Doucy et Bernard sont élus.

6. Décision à prendre pour l'extension de la garderie.

L'architecte a chiffré ce projet à 86 150 € HT. C'est ce montant qui a servi pour la demande de subvention (Fonds de concours 44 716 €). Nous avons 2 offres pour le Lot 1 (gros œuvres étendu), une pour le Lot 2 (électricité) et 0 pour le lot 3. Le total de ces offres s'élève à 141 855 € dans le meilleur des cas. C'est-à-dire plus de 64% au dessus des prévisions. La commission MAPA réunie le 1^{er} avril pour ouvrir les plis, propose de déclarer le marché infructueux pour le lot 1 (gros œuvre étendu) et d'attribuer le Lot 2 (électricité) à l'entreprise mazingarbe. Les clauses du marché nous permettent de commencer une période de négociation avec les entreprises non retenues et de faire appel à d'autres. Cette proposition de rejet a une conséquence importante sur le planning des travaux. Il ne sera plus possible de réceptionner les nouveaux locaux avant le rentrée scolaire 2014-2015. Mais le surcoût des offres ne cadre pas avec nos prévisions budgétaires 2014. De ce fait, accord à l'unanimité du conseil pour déclarer infructueux le marché du lot 1 et de négocier avec les entreprises par l'intermédiaire de l'architecte.

7. Tarif de l'étude dirigée.

Lors de la période scolaire 2012-2013, l'étude dirigée était organisée 4 jours par semaine (surveillance par les enseignants). Elle était facturée 4 € par semaine quelque soit le nombre de jours de fréquentation hebdomadaire (de 1 jour à 4 jours). Depuis mars 2014, l'étude dirigée surveillée par les enseignants est assurée uniquement le jeudi soir. Il nous faut délibérer pour facturer cette prestation. M Delcourt propose 1 € la séance.

Accord à l'unanimité.

8. Compte-rendu des travaux des commissions.

8.1- Commission MAPA (1^{er} avril)

- Ouverture des plis pour l'extension d la garderie.

8.2- Commission animation sports & loisirs par Mme Guillaud (2 avril.)

- préparation du « parcours du cœur, et de la conférence « exposé sur Bachy 1500 à 1650».

9. Informations diverses.

M le Maire, informe qu'il a décidé de confier à 3 Conseillers, une délégation de fonction :

-Délégation à M. Denis Bernard : « Jeunesse et multimédia »

- de l'animation jeunesse (point-jeunes, relation autres communes, mise en place des ALSH)
- de l'animation de la commission médiathèque, ludothèque
- Mise en place des TAP dans le cadre du changement des rythmes scolaires.

-Délégation à M. Gérald Padé : « Sécurité des biens et personnes »

- de la sécurité (contrôle, normes, tenue des registres sécurité)
- de la gestion du réseau de lutte contre l'incendie (rapport avec le SDIS et NOREAD)
- de la gestion du réseau électrique communal
- de la gestion de la prévention routière (signalisation)
- de la mise en place des normes et impact concernant l'accessibilité
- de la sécurité civile (participation citoyenne)

-Délégation à M. Alain Delcroix : « Espaces verts et suivi technique »

- Entretien des espaces verts et du cimetière.
- Gestion du matériel communal
- Suivi du personnel technique

Une participation aux réunions bi-mensuelles du « bureau » est recommandée. Une indemnité, équivalente à celle des adjoints, leur sera attribuée pour l'exercice des fonctions précitées.

Clôture de la réunion 21h35

Page 2 / 2